Latitude 21

Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

Latitude 21 - Rue du Château 19 - 2000 Neuchâtel

RAPPORT ANNUEL 2009

Justice
Dignité humaine
Respect des cultures
Protection de l'environnement

www.latitude21.ch

Le mot du Président

Latitude 21
Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

Créée en octobre 2008, Latitude 21 ouvre de nouvelles perspectives à tous les acteurs de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel. Cette nouvelle fédération neuchâteloise a pour but d'améliorer la qualité et l'impact des projets et programmes mis en oeuvre par les associations membres dans les pays en développement et d'encourager les synergies entre ces dernières. Elle veut ainsi gérer efficacement les ressources financières mises à disposition de la coopération au développement par les pouvoirs publics du canton. Réunissant actuellement huit associations membres, Latitude 21 est ouverte aux ONGs de coopération au développement basées dans le canton.

Au cours de sa première année d'existence, Latitude 21 a défini sa stratégie pour les années 2010 - 2013, déterminé les critères auxquels doivent répondre les projets qu'elle soutient et développé ses instruments de gestion. Elle a aussi conclu un premier contrat de prestations avec l'Etat pour 2009. Elle a pu, grâce à la contribution financière du canton, accorder un soutien financier à des projets présentés par des associations membres et ayant fait l'objet d'un examen approfondi par la Commission technique de Latitude 21.

Je tiens à relever la qualité du dialogue que nous avons entretenu avec les autorités cantonales - notamment avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances - et du soutien sans faille qu'elles nous ont accordé. Nous souhaitons, en 2010, engager un dialogue avec les communes du canton dont plusieurs manifestent déjà concrètement leur solidarité avec les populations des pays en développement.

Je saisis cette occasion pour remercier mes collègues du Conseil et des Commissions de Latitude 21 de leur engagement et pour dire à notre Secrétaire générale, Mme Morgane Rousseau, combien ses compétences et son dynamisme sont appréciés.

JACQUES FORSTER, PRÉSIDENT DE LATITUDE 21

Les projets soutenus en 2009

Latitude 21
Fédération neuchâteloise de coopération au développement

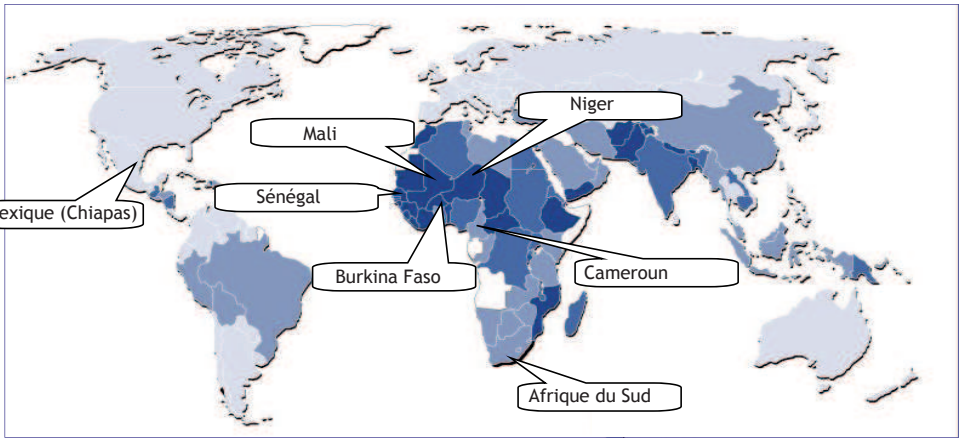

AFRIQUE DU SUD : Développement des jeunes par le sport - *IMBEWU-Suisse*.

En Afrique du Sud, un grand pourcentage de la population souffre encore des conséquences de l'apartheid. Violence, alcoolisme, drogues, gangs, rapports sexuels précoces et non protégés: les jeunes sont confrontés à des défis quotidiens et régulièrement exposés à des situations à risques extrêmes. Grâce au de sport, plus de 200 jeunes acquièrent des compétences de vie sociales, humaines et de santé; ils réduisent leurs comportements à risque; ils améliorent leur confiance en soi et adoptent une attitude citoyenne.

BURKINA FASO : Centre de formation agricole - *Association Jéthro*.

Depuis 10 ans, Jéthro a dispensé des cours à plus de 500 agriculteurs de brousse afin de leur permettre de sortir durablement de la misère. Le centre de formation a pour but de les former dans le domaine de l'élevage des bovins, de la production laitière et de l'amélioration des cultures. En maîtrisant ces techniques, les agriculteurs auront de meilleurs rendements, cultiveront de manière plus écologique, récupéreront des terrains en voie de désertification et élargiront leurs débouchés grâce à la production de lait et de viande.

CAMEROUN : Construction d'un château d'eau et installations sanitaires à Koupa Kagnam - *REA-Cameroun*.

Dans cette région de l'Ouest du Cameroun, près de 50% des enfants ne sont pas scolarisés à long terme et sont pour la plupart abandonnés à eux mêmes. Le SIDA et le paludisme laissent de nombreux orphelins. L'eau potable manque et la famine menace. Le centre REA est une structure d'accueil visant la réha-

bilitation dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale. Les installations sanitaires et la formation à l'hygiène auront des effets bénéfiques à la fois sur l'apprentissage et sur la santé des 400 enfants du centre.

MALI : Soutien à l'alphabétisation au pays Dogon - *Mail-Mali*.
L'exode touche fortement le pays dogon au Mali. Le tissu social s'en trouve affaibli et les jeunes ne vont plus à l'école. Le mauvais état des bâtiments n'offre plus les conditions minimales d'accueil, de salubrité et de sécurité. A travers la création de centres d'alphabétisation et la réfection de salles de classe, le projet vise à mettre un frein à cet exode et à améliorer les conditions économiques. 150 femmes et adolescents issus de 5 villages y participeront et se verront offrir un choix d'activités génératrices de revenus.

MEXIQUE : Lutte contre la tuberculose au Chiapas - *Médecins du Monde*.
La tuberculose est un problème actuel chez les populations indigènes du Chiapas. Le taux de mortalité due à cette infection est le plus haut du pays. La région d'intervention ne bénéficie d'aucun programme de prévention, ni de lutte contre la maladie. Les barrières économiques et géographiques sont les principaux obstacles dans l'accès aux soins. Avec plus de 150 patients par an, le projet encourage un suivi au niveau communautaire qui permet de mieux répondre aux réalités géographiques, économiques, politiques et culturelles de ces communautés.

NIGER : De meilleures conditions de vie à Afalla et Barmou - *Notre Jeûne Fédéral*.
Au Nord de Tahoua, le paysage est composé de plateaux improductifs, de sols dunaires et de grandes vallées. Les principales activités économiques des communautés rurales sont l'élevage et l'agriculture. Fortement touchés par les sécheresses des années 70, beaucoup d'éleveurs ont perdu leur troupeau. Le projet donne un appui à la production agro-sylvo-pastorale, à la formation et à l'alphabétisation pour près de 8'000 personnes. Il réalise des puits villageois et maraîchers afin de contribuer à la gestion des ressources naturelles.

SENEGAL : Renforcement technique en agro-transformation - *Centre Ecologique Albert Schweitzer*.
Le potentiel en approvisionnement de matière première est important au Sénégal. Il a pourtant besoin d'être développé au niveau de la production et de la commercialisation. Le projet vise à professionaliser une vingtaine d'acteurs du secteur de l'agro-transformation. Une unité pilote de séchage a déjà été installé. Elle présente toutes les conditions nécessaires pour faire des recherches, des tests et organiser des formations. Une formation sur le séchage de la mangue a déjà été organisée.

La vie de la fédération

Latitude 21
Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

Assemblées générales

Suite à l'AG constitutive du 20.10.2008, deux AG extraordinaires (le 15.01 et le 12.03) et une AG ordinaire (le 3.11) ont eu lieu en 2009 afin d'adopter les différents documents nécessaires au bon fonctionnement de la fédération. Les critères d'admission pour de nouveaux membres ont été adoptés lors de l'AG du 3.11.2009.

Réunions du Conseil

Depuis la constitution de la fédération, le Conseil s'est réuni à douze reprises. Lors de sa création, le Conseil était composé de sept membres (voir page 16). Lors de l'AG du 3.11.2009, un membre a démissionné ; trois nouveaux membres ont été élus (dont deux personnes issues d'associations membres).

Secrétariat

Une secrétaire générale a été engagée pour le secrétariat de *Latitude 21*. Elle a travaillé depuis le 1.02.2009 à 20%. Dès le 1.12.2009, elle travaille à 40%. Elle a pu mettre en place le bureau, sur le plan administratif, financier et apporter son soutien aux autres organes de la fédération. Le secrétariat est accueilli dans les locaux de *Médecins du Monde* à la rue du Château 19 à Neuchâtel (+41 32 552 02 55).

Commission Technique (CT)

La mise en place et le fonctionnement de la CT a été la priorité du premier semestre de l'année 2009. Elle est composée de trois membres et fonctionne avec un règlement, des critères d'évaluation et des canevas de présentation de projet adoptés par le Conseil. La commission technique est à ce jour entièrement bénévole. Elle s'appuie sur des compétences dans le domaine des technologies et énergies renouvelables, de la santé et du développement rural avec des expériences de terrain sur les quatre continents. La CT tient à remercier Isabelle Melana Tschoumy, qui a collaboré tout au long de l'année 2009 et nous quitte pour l'année 2010.

Commission de suivi financier (CSF)

La CSF, constituée en novembre 2009, est composée de trois membres. Elle travaille actuellement à la mise en place des différents documents pour le suivi financier des projets ainsi qu'au développement du système de contrôle interne exigé par l'organe de révision.

Commission d'Information (CIC)

La CIC a également été constitué en novembre 2009, elle est actuellement composée de trois membres. Elle a travaillé en début d'année 2009 à la mise en place des différents outils de communication (site web, entête, affiche, dossier de présentation) et entretien de bonnes relations avec les médias cantonaux. La CIC a également organisé une première manifestation publique, comme décrit en page 8.

Formations

Deux sessions de formation ont été organisées, l'une sur les critères d'évaluation, les outils et les procédures de dépôt de projet et la seconde sur la gestion stratégique de projet.

La seconde formation était ouverte aux associations non membres de *Latitude 21*. Elle a eu lieu le samedi 24 octobre 2009 de 9h à 16h15 à Neuchâtel. Ce cours a été animé par Daniel Fino, Enseignant à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement à Genève et Directeur Programme IMAS (Master professionnel en études du développement). L'objectif du cours était que les participants connaissent les bases des outils de gestion stratégique de projet et soient capables de les appliquer dans la mise en œuvre de leurs projets de développement.

20 personnes y ont participé, dont la moitié était issue des associations membres de *Latitude 21*.

Information

Pour sa première apparition publique, *Latitude 21* a choisi d'organiser une conférence. *Pandémies: leurs vraies frontières. Que peut faire la coopération internationale ?* Tel était l'intitulé de cette manifestation qui a eu lieu le 2 décembre 2009 à la Chaux-de-Fonds, organisée avec le Club 44.

Par définition, les pandémies ne sont pas seulement grippales et elles ne respectent pas les frontières nationales. Néanmoins une frontière d'un autre ordre subsiste : dans les pays du Nord, l'attention se porte surtout sur des pandémies particulières, très médiatisées et liées à des maladies infectieuses. Quant à beaucoup de pays du Sud, les populations souffrent également de pandémies chroniques par moment oubliées mais toujours présentes (malaria, tuberculose, etc). La globalisation de la société appelle à une nouvelle gestion des pandémies.

Pour poser le débat, 3 intervenants ont présenter leur point de vue: Pascale Brudon, docteur en pharmacie, spécialiste en santé publique et développement, Pierre-Alain Raeber, docteur en médecine et spécialiste FMH en médecine tropicale et Jacques Forster, économiste et président de *Latitude 21*. Le débat public a été modéré par Rémy Gogniat, journaliste et membre du Conseil de *Latitude 21*.

Nos partenaires

Etat de Neuchâtel

Un dialogue régulier a été instauré avec l'Etat de Neuchâtel, principalement avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Un contrat de prestations 2009 a été conclu. Un nouveau contrat de prestation sera signé pour les années 2010-2013.

Communes

Une stratégie de partenariat a été préparée par le Conseil concernant les liens à nouver avec les communes. Une rencontre a eu lieu avec le président de l'Association des Communes Neuchâteloises.

Direction du Développement et de la Coopération (DDC)

Une rencontre a eu lieu avec la Division Partenariats Institutionnels de la DDC. Une demande de contribution aux frais de secrétariat pour l'année 2010 leur a été adressée. Elle a reçu un préavis positif. La possibilité de recevoir une contribution au fond de projet fera l'objet d'un examen dans le courant de l'année 2010.

Fédéréseau

Le Fédéréseau - réseau des fédérations cantonales - représente 230 ONG. *Latitude 21* a participé activement aux différentes réunions et à un travail de préparation d'un manuel sur la gestion de projet, financé par la DDC.

Latitude 21
Fédération neuchâteloise de coopération au développement

Bilan au 31 décembre 2009

		2009 - CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse	598.30	
CCP-10-780954-1	13'818.64	
Total Actif circulant		**14'416.94**
Actif immobilisé		
Matériel et Mobilier		1'607.00
Total Actif immobilisé		**1'607.00**
TOTAL ACTIF		**16'023.94**
PASSIF		
Fonds étrangers		
Créanciers [1]		468.90
Provision pour les reliquats de contributions projets [2]		10'087.71
Total Fonds étrangers		**10'556.61**
Fonds propres		
Capital		0.00
Bénéfice de l'exercice 2009		5'467.33
Total Fonds propres		**5467.33**
TOTAL PASSIF		**16'023.94**

Compte d'exploitation pour la période du 20.10.2008 au 31.12.2009

PRODUITS

Subventions [1]

Subvention Canton de Neuchâtel 2008	250'000.00	
Subvention Canton de Neuchâtel 2009	250'000.00	
		500'000.00

Cotisations

Cotisations AM avec salariés	1'200.00	
Cotisations AM sans salariés	1'000.00	
		2'200.00

Autres Produits

Contribution NJF aux frais de secrétariat [2]	3'302.40	
Formation "Gestion de projets" [3]	459.50	
Recettes antérieures à l'exercice [4]	492.60	
		4'254.50

Total des Produits	**506'454.50**

CHARGES

Contributions projets [5]

Contributions pour projets des associations membres	114'999.82	
Rétrocession NJF	365'000.00	
		479'999.82

Secrétariat

Frais des locaux [6]	2'200.00	
Frais d'administration et informatique	331.40	
Frais de déplacement et de représentation	130.00	
Charges de personnel [7]	15'365.45	
		18'026.85

Information et communication

Site Web	1'691.00	
Imprimés	599.65	
		2'290.65

Divers

Amortissement (matériel informatique)	803.25	
		803.25

Total des Charges	**501'120.57**

Résultat intermédiaire I		**5'333.93**
Résultat financier		
Produits financiers (intérêts)	138.10	
Charges financières	-4.70	
		133.40
Résultat annuel		**5'467.33**

Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

BILAN

1 *Le montant de CHF 468.90.- concerne une facture de la Caisse de Compensation Neuchâteloise réglée au début du mois de janvier 2010 mais couvrant le dernier trimestre 2009.*

2 *Le Conseil, sur recommandation de la Commission Technique, a alloué 7 contributions de projets pour l'année 2009 (voir annexe 1). Des contrats ont été signés avec chacune de ces 7 associations. Ces contrats prévoient le virement de 90% de la contribution ainsi que du 100% des IGP à leur signature. Le 10% de la contribution restant ne sera versé qu'après réception et approbation par le Conseil du rapport narratif et financier final du projet.*

COMPTE D'EXPLOITATION

Il convient de relever que le compte d'exploitation 2009 couvre une période exceptionnelle, allant de la création de Latitude 21 - lors de l'AG constitutive du 20.10.2008 - au 31 décembre 2009.

1 *En 2008, Latitude 21 a reçu CHF 250'000.- du Canton de Neuchâtel, montant qui a été intégralement transféré à Notre Jeûne Fédéral, selon le courrier transmis au Secrétaire général du Département de la justice, de la sécurité et des finances, le 20 avril 2009.*

2 *Les accords transitoires prévus pour la création de Latitude 21 prévoyaient que la subvention 2008 de l'Etat de Neuchâtel était entièrement reversée à Notre Jeûne Fédéral. Sur demande du Président de Latitude 21, Notre Jeûne Fédéral a donc accepté de financer les frais liés à la mise en place du secrétariat, frais engagés à la fin de l'année 2008.*

3 *L'organisation de la première formation de Latitude 21 a débouché sur un bénéfice de CHF 459.50. Les charges liées à l'organisation des formations sont financées par la DDC selon un contrat avec le Fédéréseau (réseau des fédérations cantonales latines). Une modeste taxe d'inscription a été demandée aux participants et ces derniers ont été plus nombreux que prévu.*

4 *Suite à la création de Latitude 21, l'ancienne Fédération neuchâteloise de coopération - FéNeCo - a été dissoute lors d'une Assemblée extraordinaire, le 15 janvier 2009. Selon la décision prise par les membres lors de cette Assemblée, le solde disponible sur le compte postal de la FéNeCo a été intégralement reversé à Latitude 21.*

5 *Selon les accords transitoires prévus lors de la création de Latitude 21, la part de la subvention de l'Etat de Neuchâtel destinée au contributions de projet a été divisée en deux parts égales. La première part était consacrée au financement de projets déposés à Latitude 21 par ses membres, la seconde a été consacré entièrement aux projets de Notre Jeûne Fédéral. Le détail des projets financés par Latitude 21 ainsi que le décompte de l'utilisation des fonds par les associations membres sont disponibles dans les annexes aux comptes. Compte tenu d'un calendrier tardif lié à la mise en place de l'activité de Latitude 21, certains projets n'ont démarré qu'en seconde partie d'année et livreront donc leur rapport financier à la fin de la première année du projet.*

6 *Les bureaux de Latitude 21 sont accueillis au sein des locaux de Médecins du Monde. Une convention de partenariat a été signée à cet effet. Elle prévoit un loyer mensuel de CHF 200.- couvrant les frais liés à l'utilisation des locaux (bureau et salle de conférence), des imprimantes et de la connexion Internet.*

7 *Une personne a été recrutée et engagée pour le secrétariat de Latitude 21. Elle a travaillé depuis le 1.02.2009 à 20% et dès le 1.12.2009 à 40%.*

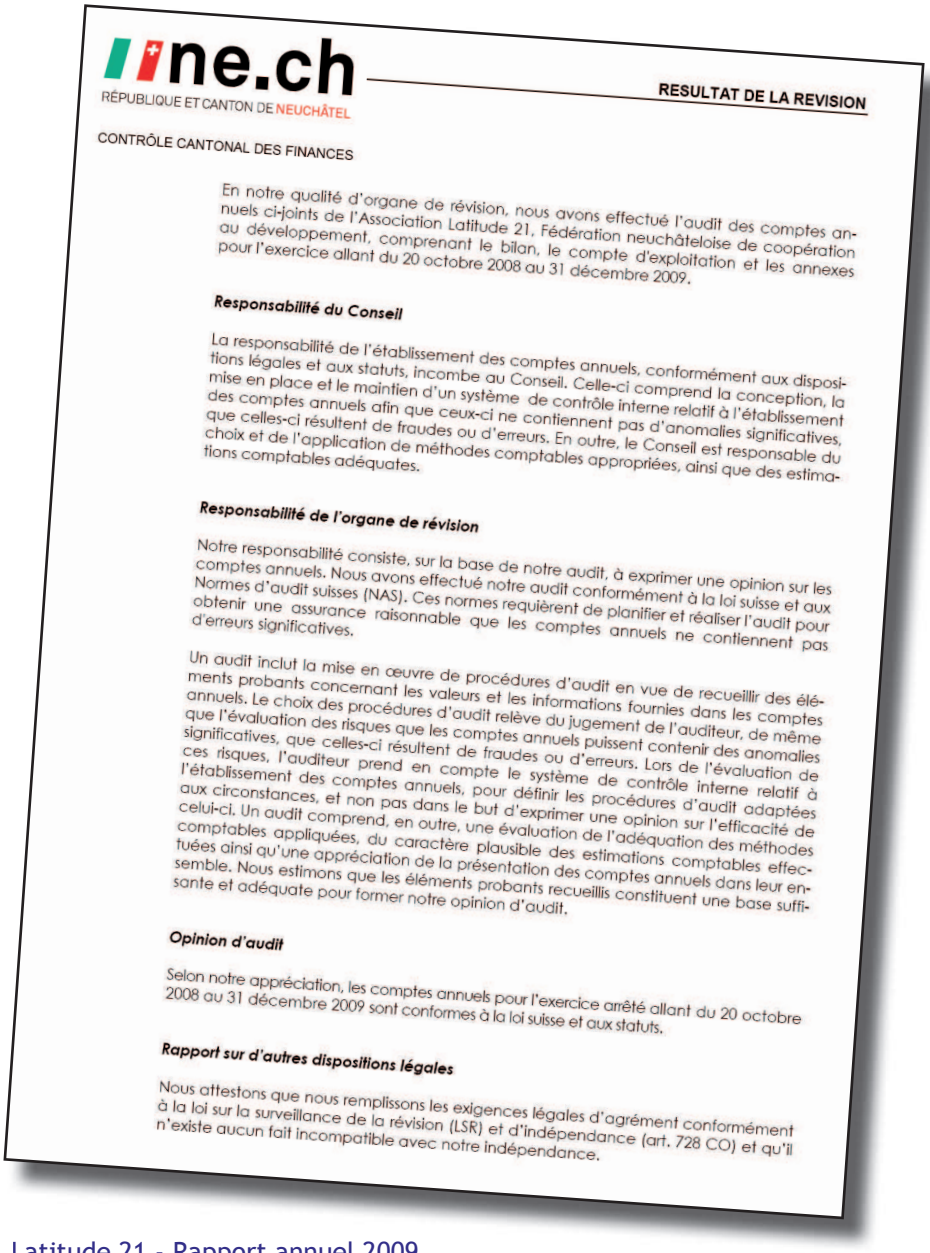

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

RESULTAT DE LA REVISION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et les annexes pour l'exercice allant du 20 octobre 2008 au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil. Celle-ci comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté allant du 20 octobre 2008 au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément à la NAS 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil n'était pas documenté et appliqué dans tous les domaines significatifs.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse. Par conséquent, nous n'avons pas pu confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Néanmoins, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous avons établi ce rapport en toute bonne foi, sur la base des livres, des documents qui nous ont été soumis, des vérifications auxquelles nous nous sommes livrés et des renseignements qui nous ont été fournis par les personnes avec lesquelles nous avons été en contact.

Nous remercions Mesdames Pascale Giron, présidente de la commission de suivi financier et Morgane Rousseau, secrétaire générale de Latitude 21, référentes pour les questions financières et comptables, de s'être tenues à notre entière disposition pour nous fournir tous les documents et renseignements utiles à notre travail.

Nous formulons les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier nos considérations n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Contrôle cantonal des finances

M. Jeanneret

Le chef de service

M. Poirier
Expert-réviseur
(Responsable de la révision)

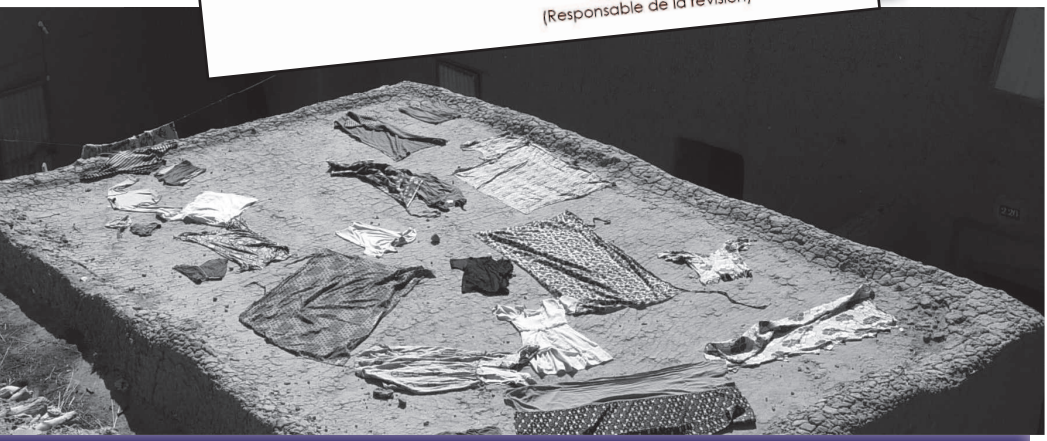

Les membres

Latitude 21
Fédération neuchâteloise de coopération au développement

Les Associations membres

• Association Abir	www.association-abir.com
• Association Jéthro	www.association-jethro.org
• Centre Ecologique Albert Schweitzer	www.ceas.ch
• IMBEWU-Suisse	www.imbewu.org
• Mail Mali	www.mail-mali.ch
• Medecins du Monde Suisse	www.medecinsdumonde.ch
• Notre Jeûne Fédéral	www.njf.ch
• REA-Cameroun	www.rea-cameroun.ch

Les membres du Conseil

- Jacques Forster, président
- Isabelle Ott-Bächler, vice-présidente
- Pascale Giron, présidente CSF
- Daniel Monnin, représentant du Conseil d'Etat
- Daniel Schneider, président CT
- Rémy Gogniat, président CIC
- Hugo Cecchini, président CSF (jusqu'en décembre 2009)
- Guillaume Ndam Daniel (dès décembre 2009)
- Perrine de le Court (dès décembre 2009)
- Antonella Simonetti (dès décembre 2009).

Les membres des commissions

- Daniel Schneider - président CT
- Isabelle Melana-Tschoumy - CT en 2009
- Philippe Vaneberg - CT
- Rémy Gogniat - président CIC
- Antonella Simonetti - CIC
- Isabelle Ott-Bächler - CIC
- Pascale Giron - présidente CSF
- Jacques Forster - CSF
- Valérie Gâteaux - CSF.